Pomeys, le 3 novembre 2026

**DIRECTION**
**URBANISME ADS**
Contact : Hélène Gautron
Courriel : helene.gautron@cc-mdl.fr
Vos réf. :
Nos réf. :

A l'attention de Monsieur Borowski
Commissaire enquêteur

**Projets internes à la CCMDL et révision allégée n°1 du PLU de Pomeys - contribution à l'enquête publique**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La révision allégée du PLU de Pomeys porte essentiellement sur la zone d'Hurongues.

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, en tant que président de la CCMDL, propriétaire de la zone de loisirs de Hurongues, je me permets de porter à votre connaissance plusieurs projets que nous envisageons sur le court terme et le moyen terme sur ce secteur géographique.

## Bâtiment technique pour notre équipe d'entretien de la zone de loisirs

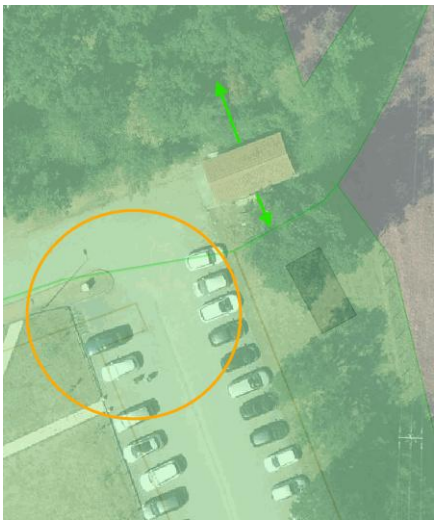
Notre équipe technique utilise à ce jour l'espace arrière de la chaufferie de la piscine ainsi qu'un garage sur le parking, emplacements devenus au fil du temps non fonctionnels et bien trop exigus. Un projet de réalisation d'un unique et nouveau local technique, conforme aux nouveaux besoins, est envisagé dans les 2 ans par la CCMDL. Un maître d'œuvre va être recruté très prochainement.

Des éléments sur ce projet :

Le besoin :
Un bâtiment d'environ 300 m² d'emprise au sol composé de plusieurs espaces :
- Zone « agents » (vestiaires, douches, bureau, coin cuisine …) : 60 m2
- Zone stockage du matériel d'entretien : 50 m² ;
- Atelier : 40 m² ;
- Garage (véhicules, tondeuses, tracteur) : 150 m².

Les sites potentiels d'implantation :

Site n°1 : bordure du parking de la piscine, en remplacement du garage existant et empiétant sur la butte du camping. Le décalage en direction du camping est envisagé pour les motifs suivants :
- Sécurité routière : sans cette option, il y aurait forcément une emprise sur le parking actuel de la piscine. Ce qui interdirait l'adaptation programmée de ce parking en vue d'améliorer la circulation des cars scolaires (suppression des marches arrière actuelles).
- Intégration paysagère : le bâtiment ainsi implanté sera beaucoup moins visible de près (proximité de sentiers de randonnée et de fermes) et de loin (gestion des paysages lointains).

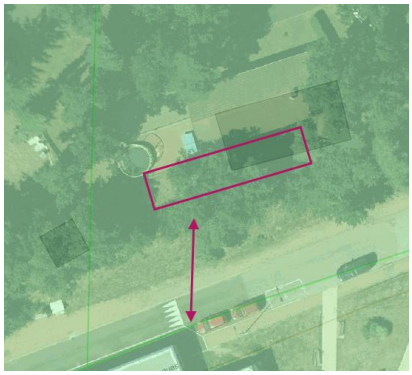
Site n°2 : délaissé de voirie et espace boisé côté accès bas du camping, avec un bâtiment technique s'insérant dans la pente (adossé au talus)




**<u>Evolution de la salle d'animation du camping</u>**

La CCMDL, propriétaire, confie la gestion du camping d'Hurongues, à des délégataires par le biais d'une DSP (Délégation de Service Public). Il y a au 1er janvier 2027 un renouvellement de la DSP (durée de 10 ans) et les nouveaux repreneurs retenus ont plusieurs projets qui concernent les bâtiments ou aménagements du lieu.

L'un d'entre eux consiste à rénover la salle d'animation et créer une terrasse sur pilotis (terrain pentu). Le tout relié à la piscine par un chemin à créer, inséré dans le talus.



S'il advenait que ces différents projets nécessitent d'abattre des arbres, nous nous engageons à les compenser par la plantation de nouveaux spécimens, d'essences locales et variées.

Je suis en effet convaincu que l'intérêt du site, son attractivité et sa potentielle résilience notamment aux changements climatiques, résident en bonne partie dans son caractère boisé.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations les plus cordiales.

Régis CHAMBE
Président de la CCMDL

